



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine

DECISION MUNICIPALE N° 2025/008/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine :

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 74,13 € TTC, à la SARL ALTHUIS 05, Commissaires de Justice Associés, au titre de ses frais et honoraires de délivrance de signification de courrier de droit au bail à Me Hervé ROUGON - Notaire à GAP (05), représentant les intérêts de la succession CHAMOURIN – Cession à la Société SMBG - Immeuble situé à TOULON (Var) 216, avenue du XVème Corps.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2025, chapitre 011, fonction 020, article 6227, à la SARL ALTHUIS 05, Commissaires de Justice Associés, Galerie Commerciale, Place Centrale, 05100 BRIANCON, sur le compte Caisse des Dépôts, n° 0000300094N, Banque 40031, Guichet 00001, Clé 62, la somme de 74,13 € TTC (SOIXANTE QUATORZE EUROS ET TREIZE CENTIMES), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **04 FEV. 2025**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

05 FEV. 2025

PUBLIE LE

05 FEV. 2025



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2025/008/AJ - Paiement de la somme de 74,13 euros TTC, à la SARL ALTHUIS 05, Commissaires de Justice Associés, au titre de ses frais et honoraires de délivrance de signification de courrier de droit au bail à Me Hervé ROUGON - Notaire à GAP (05), représentant les intérêts de la succession CHAMOURIN - Cession à la Société SMBG - Immeuble situé à TOULON (Var) 216, avenue du XVème Corps

Date de transmission de l'acte : 05/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 05/02/2025

Numéro de l'acte : 2025008AJ (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250204-2025008AJ-AR

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes